

**L'ASSURANCE MONT-ROYAL**  
 Compagnie Indépendante (incendie)  
**Bureaux : 1720 rue Notre-Dame**  
 Coin St-François-Xavier, MONTREAL  
 RODOLPHE FORBET, Président.  
 J. E. OLIVIER, Jr., Gérant-Général.

**Protégez vos Glaces  
 contre les Accidents**  
 PAR UNE POLICE DANS LA  
 COMMERCIAL BURGLARY & PLATE GLASS INSURANCE CO.  
 Bâtisse New York Life, Phone, Main 2367  
**ISIDORE CREPEAU, Gérant.**  
**AGENTS DEMANDÉS**

**SUN LIFE OF CANADA**  
 AU 31 DECEMBRE 1908  
 Actif..... \$29,238,525.51  
 Surplus sur tout le Passif et le  
 Capital, Hm 34 et 3 p.c. Standard 2,596,303.96  
 Surplus d'après l'Etalon du Gouv. 4,118,491.91  
 Revenu en 1908..... 6,949,601.98  
 Assurances en vigueur..... 119,517,740.89  
 Ecrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite  
 brochure intitulée "Prosperous and Progressive."  
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES A VENDRE

**LA COMPAGNIE  
 'EQUITABLE'**  
 D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU  
 Une des plus Fortes Compagnies locales  
 ayant plus d'argent disponible en mains pour  
 le total d'assurance qu'elle porte, c'est-à-dire  
 que son surplus de réserve est le plus élevé.  
**BUREAU**  
**160, rue ST-JACQUES - MONTREAL**  
 S. T. WILLETT, PRESIDENT F. CAUTHIER, GERANT

**LA CANADA LIFE A PAYÉ**  
 en 1905, aux détenteurs de polices ou  
 à leurs représentants : : : : :  
**\$3,272,000**  
 contre des paiements similaires de  
**\$4,954,000**  
 faits par les vingt-et-une autres com-  
 pagnies Canadiennes.

(ÉTABLIE 1858)  
**The Phenix Insurance Company**  
**OF BROOKLYN**  
 TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33  
**Robert Hampson & Son, Agents,**  
 5 ST. JOHN STREET

**Assurances**

**REGLEMENT DES RECLAMATIONS  
 POUR ACCIDENTS AUX PER-  
 SONNES**

Conférence faite par Edward Williams,  
 assistant gérant général et secrétaire  
 de la Imperial Guarantee & Accident  
 Insurance Co., devant le Insurance In-  
 stitute de Toronto.

(Suite).

Sur reçu de cet avis, la Compagnie exa-  
 mine les clauses de la police de manière  
 à se rendre compte si cette police est  
 toujours en vigueur. On voit si l'avis a  
 été donné dans l'espace de temps requis  
 par la police et si le réclamant a été  
 blessé pendant qu'il accomplissait les de-  
 voirs de l'occupation pour laquelle il était  
 assuré, ou bien si cet accident est arrivé  
 pendant qu'il était occupé à un genre de  
 travail plus hasardeux. Souvent il sera né-  
 cessaire d'écrire pour plus amples infor-  
 mations et dans certains cas, où il y a  
 quelque obscurité concernant l'accident,  
 un examen médical devra être fait par le  
 chirurgien de la Compagnie.

Si l'avis préliminaire est considéré  
 comme satisfaisant, on fournit au récla-  
 mant un blanc de demande d'indemnité  
 qu'on lui demande de remplir et d'envoy-  
 er à la Compagnie un mois après que la  
 cause de sa cessation de travail n'existe  
 plus.

En plus des questions posées dans le  
 premier blanc d'avis, et qui sont posées  
 de nouveau dans la demande d'indemnité,  
 le réclamant fait des déclarations concer-  
 nant ses revenus, le temps pendant lequel  
 il a été obligé de garder le lit et la mai-  
 son, en raison de son accident, l'heure et  
 la date auxquelles il a cessé de travailler,  
 la date à laquelle il a repris son travail.  
 On exige qu'il déclare le nombre de se-  
 maines et de jours pour lesquels il ré-  
 clame une indemnité pour incapacité to-  
 tale de travail ou incapacité partielle.

Si l'accident est un de ceux pour les-  
 quels une somme spécifique est prévue  
 dans la police, au lieu d'une indemnité  
 hebdomadaire, les déclarations concer-  
 nant le nombre de semaines d'incapacité  
 de travail n'est pas exigé; mais des dé-  
 clarations séparées sont prévues dans le  
 blanc pour y inscrire des réclamations  
 pour le montant prévu dans la police.  
 D'habitude, ces déclarations sont asser-  
 mentées et le réclamant déclare en outre  
 qu'il est bien la personne assurée par la  
 police en question, qu'il a reçu les bles-  
 sures décrites dans un accident et que  
 ces blessures sont externes, qu'il n'était

**LA "FONCIERE"**  
 COMPAGNIE D'ASSURANCE  
 CONTRE L'INCENDIE  
**Capital Autorisé \$1,000,000**  
**Bureau principal,**  
**No 10, BOULEVARD ST-LAURENT**  
**TARIF INDEPENDANT**  
**J. H. L. MARCIL, Directeur Gérant.**

Enfermez vos soucie de bureau dans  
 votre place d'affaires pendant la nuit. Il  
 pourrait arriver que le lendemain matin  
 ils aient disparu.

**WESTERN  
 ASSURANCE CO.**  
 INCORPORÉE EN 1851  
 ACTIF, au-delà de - - \$3,130,384.82  
**Bureau Principal: TORONTO, Ont.**  
**Hon. Geo. A. Cox, Président.**  
**W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.,**  
**LL.D., Vice-Présidents.**  
**W. B. MEKLE, Gérant-Général.**  
**C. C. FOSTER, Secrétaire.**  
**Succursale de Montréal:**  
**150 rue Saint-Jacques.**  
**ROBT. BICKERDIKE, Gérant**

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE  
**LIVERPOOL & LONDON & GLOBE**  
 L'actif en espèces dépasse \$56,000,000  
 Les Placements Canadiens dé-  
 passent 3,750,000  
 Les Réclamations payées dépas-  
 sent 230,000,00  
**SUCCURSALE CANADIENNE;**  
**Bureau Principal, Edifice de la Compagnie, Montreal.**  
**Directeurs Canadiens:**  
**E. S. CLOUSTON, Ecr., Président**  
**GEO. E. DRUMMOND, Ecr., F. W. THOMPSON,**  
**Ecr., JAMES CRATHERN, Ecr.**  
**SIR ALEXANDRE LACOSTE.**  
**J. GARDNER THOMPSON, Gérant Résident.**  
**WM. JACKSON, Député Gérant.**  
**J. W. BINNIE, Asst. Député Gérant.**

**METROPOLITAN**  
**Life Assurance Co'y of New York**  
 (Compagnie à Fonds Social)  
 Actif..... \$236,927,000  
 Polices en vigueur au  
 31 décembre 1908.. 9,980,108  
 En 1908, la compagnie  
 a émis au Canada  
 des polices pour... \$16,812,000  
 Elle a déposé entre les  
 mains du Gouver-  
 nement Canadien,  
 exclusivement pour  
 les Canadiens..... \$5,500,000  
 Il y a plus de 300,000 Canadiens  
 assurés dans la METROPOLITAN.